

Au Sénégal, l'exploitation du charbon fait des étincelles

Depuis quelques années, les populations locales ont le droit d'exploiter un quota déterminé de charbon et d'aller le vendre en ville. Mais la complexité du système est parfois source de tensions, comme l'a montré un soulèvement des jeunes producteurs du village de Koar, dans l'est du pays.

Au Sénégal, l'or noir, c'est sans doute moins le pétrole que le charbon. En 2007, la biomasse couvrait 58% de la consommation énergétique du pays, contre 38% pour les produits pétroliers. Le bois de chauffe et le charbon ont même connu un véritable boom ces dernières années, dû aux épisodes répétés de pénurie de gaz. Entre septembre et octobre 2010, le gaz butane est resté quasiment introuvable à Dakar durant plusieurs semaines, obligeant les ménagères à cuisiner au charbon ou au bois. Une aubaine pour les producteurs de charbon - et pas seulement pour les poids lourds de la filière.

Depuis 2005, les populations ont en effet le droit d'exploiter une partie des ressources locales en charbon. Une petite révolution dans ce secteur, qui était jusqu'à exclusivement aux mains d'une «industrie oligopolistique» et gangrené par des «problèmes de corruption», relevait un rapport du Programme de gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution (PROGEDE).

C'est dans le cadre de ce programme, mis en place par l'Etat sénégalais avec le soutien financier de la Banque mondiale, des Pays-Bas et du Fonds mondial pour l'environnement, que l'exploitation du charbon a été ouverte aux populations locales. Il s'agissait aussi de freiner les coupes sauvages, responsables de la déforestation. «Les exploitants professionnels ne se souciaient que de leurs

revenus. Ils coupaient systématiquement tout ce qui était sur leur passage en n'épargnant quasiment aucune espèce ni aucun sujet», rapporte Baganda Sakho, maire de Koar, une commune proche de Tambacounda, dans le Sénégal oriental. Avec celle de Kolda (sud), la zone de

Tambacounda totalise 80% des réserves en charbon du pays. A lui seul, le massif de Koar couvre 60'000 hectares.



Bouna Cissoko, exploitant de charbon

L'abattage des arbres est aujourd'hui soumis à des règles précises. Les parcelles sont exploitées pour une durée de sept ans, après quoi elles ont autant de temps pour se régénérer. Un mois par année, toute coupe est interdite afin d'offrir un «repos biologique» à la forêt.

En outre, certaines essences sont protégées. «Nous ne coupons que des arbres qui ne donnent pas de fruits», assure Bouna Cissoko, exploitant de charbon à Koar et membre du Comité intervillageois de développement (CIVGD), la faïtière des producteurs locaux. «En plus, nous laissons à chaque fois un arbre sur trois». A la saison des pluies, des arbres sont replantés. Pour certaines essences de la famille des combrétacées, ce n'est même pas nécessaire: une fois

coupées, elles donnent aussitôt de nouvelles pousses. «Au début, beaucoup de gens étaient contre le charbon, admet Bouna Cissoko. Aujourd'hui, ils voient que là où nous avons coupé, nous n'avons pas gâté la forêt.»

Durant la saison des pluies, Bouna Cissoko cultive des céréales. Mais il gagne actuellement davantage avec le charbon qu'avec l'agriculture. En une saison, il remplit parfois trois camions de quatre cents sacs chacun, dont il vend la cargaison en ville. A Dakar, Saint-Louis ou Kaolack, il peut prétendre à un prix trois à cinq fois plus élevé que s'il vendait sur place. Même avec les coûts de transport, cela reste avantageux – du moins tant que la demande en charbon est forte.

«Quand il y a du gaz, le prix du charbon descend, déplore Foussein Dicko. En tant que père de famille,

Notre ami journaliste Michaël Rodriguez a fait plusieurs voyages dans la région de nos projets. Voici encore deux de ses témoignages.

c'est difficile à assumer». Parti en émigration au Gabon, le jeune homme est revenu au pays exprès pour exploiter le charbon. Mais cette activité n'est «pas un métier», juge Foussein Dicko, qui rêve de revenir à son véritable métier: ferrailleur.

La ruée vers le charbon ne s'est pas faite sans tensions ni sans incidents. A commencer par la mystérieuse disparition des camions destinés aux producteurs locaux. Les responsables du PROGEDE avaient promis un véhicule à chacune des cinq communes concernées par le programme. Mais les cinq camions ont été bloqués au port de Dakar, et semblent n'avoir toujours pas refait surface. Les producteurs locaux ont donc dû louer des véhicules à des commerçants pour transporter leur marchandise.

Selon Baganda Sakho, les exploitants professionnels ont tenté de leur mettre des bâtons dans les roues. Ils auraient manœuvré auprès de l'Etat afin de garder la mainmise sur le transport du charbon. «Avant 2007, les exploitants locaux n'avaient pas le droit de transporter le charbon et devaient vendre bord champ. Ils ne gagnaient rien. Nous avons dû négocier pour obtenir ce droit.»

A Koar, le grand boom a eu lieu en 2008. Sceptique au début, la population a subitement manifesté un engouement massif. «En 2008, tout le monde s'est lancé dans l'exploitation du charbon, relate Baganda Sakho. Cela s'est fait d'une manière sauvage. Les formateurs du projet n'étaient plus là, et il a fallu négocier avec la Banque mondiale pour qu'ils reviennent.»

L'année suivante, il y a même eu de sérieuses étincelles à Koar lorsque les producteurs locaux se sont vus signifier qu'ils avaient épuisé leur quota. Chaque année, en effet, la répartition de la production fait l'objet d'une négociation entre exploitants locaux et professionnels, arbitrée par le Service des eaux et forêts.

«On nous disait que les quotas étaient dépassés, mais nous ne connaissions même pas les quotas en question», grince Amadou Touré, producteur de charbon et secrétaire général de l'association des jeunes du village de Koar. «Certains d'entre nous ont abandonné l'émigration pour le charbon. Nous n'allions donc pas nous laisser faire!» Une petite délégation de jeunes du village s'est alors rendue au Service des eaux et forêts. «J'ai dit au colonel des Eaux et forêts que si le pro-

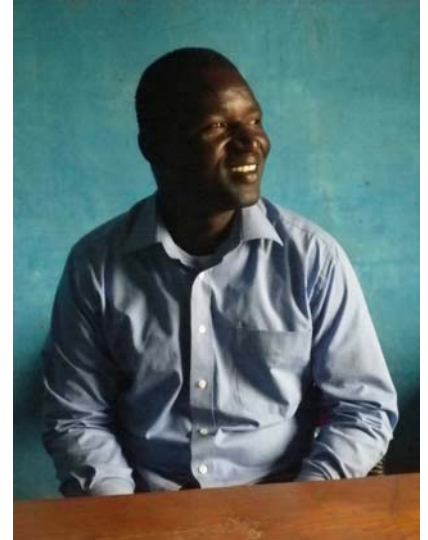
blème n'était pas réglé dans la semaine à venir, nous mettrions le feu à la brousse», se souvient Amadou Touré.

Les jeunes s'en sont également pris au CIVGD, qu'ils ont accusé de tremper dans un trafic de permis d'exploitation avec le Service des eaux et forêts. Pour Baganda Sakho, il s'agit avant tout d'un malentendu. «Avant que les gens ne commencent à exploiter leur parcelle, le CIVGD aurait dû leur dire combien ils pouvaient produire. Ils ne le savaient pas, et n'étaient donc pas d'accord quand on leur a dit tout à coup que les quotas étaient épuisés.»

Le Commandant Baba Bâ, inspecteur régional des Eaux et forêts à Tambacounda, rejette la faute sur les producteurs locaux. «En 2009, ils ont pris du retard. Pendant ce temps, les exploitants professionnels avaient produit toute la quantité qui leur était réservée. La logique aurait voulu qu'on leur attribue un bout du quota destiné aux producteurs locaux, afin de garantir une production suffisante.»

Mais les jeunes de Koar ont très mal pris la chose. «Il y a eu plusieurs manifestations à Koar, raconte Amadou Touré. Nous étions environ 80, il y avait même des femmes avec nous.» Les protestataires ont bloqué les accès routiers à la zone afin d'empêcher les camions des exploitants professionnels de passer. Mis sous pression, plusieurs maires de la région se sont rendus à Dakar afin de négocier avec le gouvernement et la Banque mondiale. Les villageois ont finalement obtenu un quota de production supplémentaire qui avait été laissé en réserve.

Michaël Rodriguez



Amadou Touré, producteur de charbon et secrétaire général de l'association des jeunes du village de Koar



Portrait

Amadou Tamboura, l'électricien devenu maraîcher

Le lieu est presque idyllique. A quelques kilomètres de Bakel, ville du nord du Sénégal écrasée par la chaleur, la mare de Gassambilahe est entièrement bordée de luxuriants jardins. De l'eau et de la fraîcheur, il y en a toujours un peu dans cette mare, qui à la fin de la saison des pluies forme un véritable petit lac. De quoi faire prospérer la culture du piment, de l'oignon et des arbres fruitiers.

Il y a une quinzaine d'années, lorsque Amadou Tamboura a semé pour la première fois à Gassambilahe, le lieu était pourtant désert. «Il n'y avait personne autour de cette mare, se rappelle-t-il. J'ai demandé aux chefs coutumiers la permission de m'installer.» Amadou Tamboura s'était destiné d'abord au métier d'électricien. Mais le manque de travail et les conseils d'un «ami américain» l'ont convaincu de se tourner vers l'agriculture, via les cours du Centre de formation technique et professionnelle (CFP) de Bakel.

Pour se lancer, il a obtenu ensuite un financement de 200'000 francs CFA issu d'un fonds souple de l'association Jardins de Cocagne. «Mon idée était de faire une bananeraie, relate Amadou Tamboura. Avec

cet argent, j'ai pu acheter des clôtures, un bassin et des pieds de bananiers.» Le programme Hortibak, mis en place par l'organisation française GRDR (Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural), lui a aussi permis d'acquérir une motopompe pour l'irrigation.

L'expérience a cependant failli tourner court. «Les deux premières années, ça n'a pas marché, relate Amadou Tamboura. Il y avait trop de termites. Les rats aussi arrachaient les plants de légumes qu'on repiquait. J'avais déjà préparé mes bagages pour retourner à Bakel lorsqu'un gars de la zone, Djibi Cissoko, est venu me trouver sur mon périmètre pour échanger avec moi sur le maraîchage. Lorsque je lui ai expliqué mon problème, il m'a proposé de réaliser la pépinière chez lui. Je lui ai donné les semences, et au bout de quinze jours il est revenu avec les plants. Et ça a marché.»

Au-delà de toute espérance. Unique producteur de la zone, Amadou Tamboura s'est retrouvé rapidement assailli de demandes. Ses aubergines africaines étaient particulièrement prisées. «Les femmes venaient ici m'acheter mes produits, ce sont elles qui ont lancé la communication! Au milieu de nulle part, je faisais un chiffre d'affaires de 20'000 à 30'000 francs CFA. C'était comme si on m'avait remis un million!»

Peu à peu, surtout depuis cinq à six ans, les jardins ont commencé à fleurir tout autour de la mare. Une partie des producteurs se sont réunis en association pour tenter d'empêcher le dumping sur les prix. Face à la concurrence, il a tout de même fallu trouver de nouveaux débouchés. Amadou Tamboura a décidé de miser avant tout sur les oignons, dont il produit trois à quatre tonnes par année, et sur le piment (entre 500 kilos et une tonne). Mais «tout le monde fait du piment», de sorte que les prix ont tendance à chuter. Amadou Tamboura rêve de se construire une maison sur son périmètre, et de se lancer dans l'élevage et le commerce de bétail.

«Grâce à mon périmètre, j'ai pu payer des soins pour mon père diabétique, qui a dû se faire amputer», souligne Amadou Tamboura. Certains membres de sa famille ont émigré à l'étranger, mais lui n'en a aucune envie. «Il y a même des enseignants qui décident de se mettre au maraîchage. Ils viennent me demander des conseils. D'anciens maçons ont laissé tomber leur truelle.»

Amadou Tamboura tient aussi un petit magasin d'intrants à Bakel, où l'on trouve des semences, des engrais et des produits phytosanitaires. Même si personnellement, il se méfie des pesticides chimiques. «Je n'en utilise plus autant qu'avant, ça me fait peur. Ils donnent des palpitations au cœur, des problèmes respiratoires et des insomnies.» La lutte biologique? Amadou Tamboura dit ne pas en maîtriser les techniques. «Je n'ai pas été formé à cela.»

Michaël Rodriguez

LA BANQUE DES ASSOCIATIONS PAYSANNES, UNE EXPÉRIENCE AU SÉNÉGAL



Dans le Courrier du 22 septembre 2012, nous avons publié un supplément sur les Caisses locales d'Epargne et de Crédit au Sénégal, projet que nous soutenons depuis de longues années.

Il contient des témoignages vivants de sociétaires de ces caisses, hommes et femmes. Il aborde aussi des problématiques comme celle du danger d'endettement. Nous nous posons également la question comment orienter le crédit plus vers des projets d'investissement, surtout dans l'agriculture.

Vous pouvez commander ce document en envoyant un message à solisud@cocagne.ch

Faléa : La menace de l'exploitation d'uranium

La commune malienne de Faléa, compte 21 villages et environ 15 000 habitants. Elle est située à l'extrême sud-ouest du Mali, dans la zone frontalière avec la Guinée et le Sénégal et se trouve sur un haut plateau avec une faune et une flore riches, restées jusqu'à présent relativement intactes. Dans ce paysage de collines, il n'y a encore ni électricité ni véhicule, et la région est pendant la saison des pluies isolée du reste du Mali par une rivière difficile à franchir : la Falémé. **La Falémé traverse plus bas la région de nos projets au Sénégal et au Mali, alimente de larges zones de maraîchage avant de se jeter dans le fleuve Sénégal.**

Voilà une vingtaine d'années, la multinationale française COGEMA -aujourd'hui AREVA- a découvert à Faléa des **gisements d'uranium, de cuivre et de bauxite**. En 2007 le gouvernement malien a conclu un accord avec la société canadienne Rockgate Capital Corp pour l'exploitation de ces matières premières. Les clauses du contrat ne sont pas publiques. Ni le conseil des Sages, ni le « moderne » conseil municipal -instauré depuis 1995- ni la population n'ont été informés, ni consultés.

Aujourd'hui, la population, la société civile et les instances se mobilisent. Elles viennent de lancer un appel. Voici quelques extraits :

L'association ARACF (Association des Amis et Ressortissants de la Commune de Faléa) lance un appel à soutien. Pour signer : <http://www.falea21.org/spip.php?article52> (en bas de page)

**Appel de la Commune rurale de Faléa et du Cercle de Kéniéba (MALI), menacés par le projet d'une mine d'uranium.
Sans respect de la Démocratie, des Droits de l'Homme et de l'Environnement pas d'exploitation minière.**

Partout, et en particulier sur le continent africain, nous assistons aujourd'hui à une course intense aux matières premières et aux terres agricoles. Le respect de l'environnement, la justice sociale et les principes élémentaires de la démocratie sont piétinés par des investisseurs internationaux poussés par leur soif de profit.

Les autorités publiques et les populations des pays concernés n'ont que des connaissances limitées sur l'exploitation industrielle de ces matières premières. Les institutions étatiques sont dépourvues de moyens et sans compétences techniques. Le cadre juridique est adapté aux intérêts des sociétés d'extraction et par contre inconnu des populations.

C'est le constat amer que les habitants de la petite commune de Faléa ont dû faire. Avec leur municipalité et l'appui de l'association ARACF (Association des Amis et Ressortissants de la Commune de Faléa) et des élus du Cercle de Kéniéba, ils se sont mobilisés depuis 2010 contre le projet d'une mine d'uranium sur leur territoire. Grâce à la solidarité de quelques ONG et de municipalités comme la Ville de Genève, les habitants de Faléa ont ainsi réalisé une étude du « point zéro radiologique », animé des séances de formations et créé une radio locale pour diffuser des connaissances sur l'extraction minière, le cadre légal et les droits des citoyens dans les quatre langues parlées par les populations. En collaboration avec des partenaires, l'association ARACF a organisé à Bamako en mars 2012 une conférence internationale sur le thème Uranium, Santé et Environnement.

Une mine d'uranium à Faléa détruirait le village, les

terres agricoles, les lieux sacrés, le patrimoine culturel, une faune et une flore particulièrement riches mais également cette ressource vitale qu'est l'eau des nappes géologiques et phréatiques.

Les habitants de Faléa ne négligeront rien pour faire valoir leur opposition à la mine d'uranium dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) prévue par le code minier du Mali. Ils souhaitent organiser une consultation populaire qui donne voix à chaque habitant des 21 hameaux et villages de la Commune.

C'est la raison pour laquelle la Commune de Faléa et le Cercle de Kéniéba appellent les municipalités, les ONG et les femmes et les hommes de bonne volonté de par le monde à signer cet appel. Un grand nombre de signataires peut garantir le bon déroulement de la consultation populaire qui sera organisée en novembre 2013 par la Commune Rurale de Faléa et l'ARACF. Il garantirait le respect de la décision des habitants de Faléa.

Soutenir le travail des Jardins de Cocagne – Solidarité Nord et Sud

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Localité : _____
E-mail : _____
Tél.: _____

Les Jardins de Cocagne – Solidarité Nord et Sud
66 ch. des Plantées
1285 Sézegnin-Athenaz
www.cocagne.ch - solisud@cocagne.ch
CCP 30-175347-2

**Membre de la
Fédération
genevoise de
Coopération
(FGC)**

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**